



AGRESSION CONTRE LE PERSONNEL

Après les incidents du 08/12/2025 à la caserne : jets de projectiles contre le personnel et les refus de réintégrer la détention...

Après l'épisode de projection du 24/12/2025 à la caserne et la découverte d'un colis de produits stupéfiants...

Aujourd'hui, mercredi 31 décembre 2025, à la caserne, lors de la distribution du repas de midi, un de nos pensionnaires le détenu K. détenant visiblement un objet illicite, et n'ayant pas envie d'obéir aux injonctions du personnel, ce détenu a préféré la confrontation physique...

Résultats : 2 collègues blessés lors de cette intervention !!!

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** condamne cette énième agression physique sur le personnel de surveillance !!! C'est scandaleux !!!

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** exige le transfert sans délais de ce détenu violent, et demande des sanctions pénales à la hauteur de sa faute !!!

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** exprime tout son soutien à nos 2 collègues blessés.

Le bureau local **FO JUSTICE Saint-Martin-de-ré** demande à ce que notre établissement lui aussi fasse partie du programme « prisons étanches », et puisse bénéficier d'une vraie fouille générale !

